



NOTE D'INFORMATION AUX RIVERAINS DES BASSINS

Suite au communiqué de presse paru le vendredi 18 septembre 2020 sur le site du Département du Calvados

CURAGE DU PORT DEPARTEMENTAL

À compter de lundi 21 septembre prochain Le Département du Calvados va entreprendre le curage du bassin numéro deux du port départemental de Port-en-Bessin-Huppain. Cette campagne commence en amont de l'ouverture de la pêche à la coquille et durera environ quatre semaines.

Une partie des sédiments présents dans le bassin n°2 impropres à une évacuation par clapage sera donc évacuée vers un site de stockage spécifique, où ils seront traités.

Pour réaliser cette opération, le Département a missionné l'entreprise CDES qui procédera durant les prochaines semaines à l'évacuation d'environ 6 500 m³ de sédiments vers un site de stockage situé à Gonfreville-l'Orcher.

Pour rappel, une opération similaire a déjà eu lieu en 2016 à Port en Bessin.

Le Département du Calvados a confié les travaux à l'entreprise CDES (Curages Dragages et Systèmes) pour un montant de 1 225 000 €.



Ces travaux vont générer quelques nuisances pour les riverains du Quai Baron Gérard et de la rue des chantiers en particulier.

En effet, le chargement et la rotation des camions vont augmenter le trafic sur le circuit emprunté pour évacuer les sédiments.

Durant la semaine, le stationnement sera interdit du n°4 au n°10 Quai Baron Gérard pour faciliter la circulation des autres véhicules et permettre le chargement des déchets.

Nous vous prions de nous excuser pour ces désagréments causés par ces travaux nécessaires pour le bon fonctionnement des installations portuaires de notre commune.

L'équipe municipale reste à votre écoute quant à vos éventuelles remarques.

PORT EN BESSIN-HUPPAIN, le 18 septembre 2020.

Le maire,

Christophe VAN ROYE.